

Extrait du Site de l'Association Adéquations

<http://www.adequations.org/spip.php?article2286>

Guide « Pour la mise en oeuvre de la CIDE à partir de  
l'approche de genre »

# **Article 31. Droit au repos et au loisir**

- Nos projets & actions en cours - Egalité & genre - Convention Internationale des Droits de l'Enfant - Guide « Pour la mise en oeuvre de la CIDE à partir de l'approche de genre », à lire en ligne -

Date de mise en ligne : dimanche 16 août 2015

---

**Site de l'Association Adéquations**

---

Les États parties favorisent **le droit de l'enfant au repos, aux loisirs et aux activités récréatives** et son droit de **participer librement** aux activités culturelles et artistiques. Ils encouragent l'organisation de **moyens appropriés dans des conditions d'égalité**.

---

Dans de nombreux pays et familles, les filles sont mobilisées très jeunes pour s'occuper de leur fratrie et participer aux tâches domestiques. Certaines sont contraintes à des efforts assez éprouvants, comme transporter de l'eau sur plusieurs kilomètres. De ce fait, les filles ont moins de temps que les garçons pour se reposer, jouer ou pratiquer une activité. Sans compter qu'elles disposent rarement de la même liberté de mouvements. Par ailleurs, les parents ont souvent une perception des besoins de l'enfant fondée sur le genre.

Selon un a priori répandu, les garçons auraient par exemple, davantage besoin de sortir que les filles. Une étude portant sur des enfants américains d'âge préscolaire montre que les filles ont en moyenne 16 % de chances en moins que les garçons de jouer en extérieur. Or les jeux d'extérieur constituent une opportunité de se dépenser physiquement et de jouer plus librement [1].

## Coupe féminine de football

La Coupe du Monde des enfants des rues impose depuis 2010 que chaque équipe de football intègre au moins une fille. Pour 2014, l'événement est passé à la vitesse supérieure en organisant un tournoi entre dix équipes de filles âgées de 14 à 17 ans et en leur donnant la parole lors de la conférence internationale qui va de pair avec la Coupe [ >>>.'id='nh2'>2].

---

D'une manière générale, les stéréotypes entravent le libre choix des enfants. Soit parce que les adultes qui en sont imprégnés tendent à s'opposer aux activités perçues comme non conformes au sexe de l'enfant, soit parce que l'enfant s'autocensure. On destine les garçons aux activités reposant sur la force, la compétition, l'occupation de l'espace public. Et les filles, aux activités qui privilégient la sensibilité, l'effacement, l'espace fermé ou privé. Transgresser les normes du genre est plus risqué pour un garçon. Dans un contexte de domination masculine, expérimenter des activités considérées comme féminines est en effet dévalorisant, alors qu'expérimenter des activités considérées masculines peut être valorisant pour une fille.



Les politiques publiques ébranlent rarement ces dynamiques sociales et familiales, voire elles les exacerbent. Ainsi,

faute de formation, en France, les professionnel·les des centres de loisirs reproduisent davantage la division sexuée des pratiques qu'ils et elles ne les questionnent : sports proposés par les animateurs versus travail manuel animé par les animatrices, par exemple. Par ailleurs, l'offre de sports et de loisirs considérés comme masculins est plus importante que l'offre de sports et de loisirs considérés comme féminins. Trois communes de la Gironde (France), qui ont joué le jeu d'analyser leur budget selon le sexe des personnes qui en profitent, ont ainsi découvert qu'elles consacraient deux fois plus d'argent public aux loisirs des garçons qu'à ceux des filles [3]. Enfin, investir dans les city stades, skates parcs ou studios de musiques actuelles, pour canaliser les risques de violence des jeunes, comme cela se fait couramment, s'avère contre-productif. Utilisés quasi exclusivement par les garçons, ces lieux favorisent au contraire une culture du « virilisme », elle-même productrice de sexisme et d'homophobie [4] [5] . .

## Cours d'école

L'équipe éducative de l'école du Perouat à Mont-de-Marsan (France) s'est engagée dans une réflexion-action pour favoriser une plus grande mixité dans les loisirs ou moments récréatifs et lutter contre l'accaparement de la cour par les garçons. Après un travail d'observation, plusieurs actions ont été mises en oeuvre, dont un jour par semaine de « récré sans ballon » et un jour de « récré jeux collectifs » animés par un·e enseignant·e ». Au programme également : des séances de danse contemporaine proposées par l'association Alifs [>>>.'id='nh6'>6], pour déconstruire les stéréotypes sexistes qui dissuadent les garçons de pratiquer ce genre d'activité et permettre à ces derniers d'expérimenter un autre type de rapport au corps.

## Ressources

*Qu'est-ce que la budgétisation sensible au genre ?* Article d'Yveline Nicolas sur le site d'Adéquations, 2012 : >>>>

*Égalité femmes/hommes dans les territoires. État des lieux des bonnes pratiques dans les collectivités locales et propositions pour les généraliser.* Rapport à Madame la ministre des Droits des Femmes, Vincent Feltesse, 2013 : >>>>

Interview de Nicole Abar, ancienne championne de foot et fondatrice de l'association « Liberté aux joueuses » qui entraîne les enfants aux jeux de ballon pour lutter contre le sexisme dès le plus jeune âge : >>>>

---

*Cet article est extrait du Guide « Pour la mise en oeuvre de la Convention internationale des Droits de l'enfant à partir de l'approche de genre », réalisé par Adéquations en 2014. Présentation du Guide, accès au sommaire interactif et téléchargement du document : [ici](#). Vue d'ensemble de la rubrique Projet Convention Internationale des Droits de l'Enfant : [ici](#).*

---

[1] *Parents Are Not Taking Kids Outside To Play, Especially Girls*, TIME.com , 2012 (en anglais) : >>>>.

[2] Tournoi de filles à la Coupe du monde des enfants de rue : >>>>.

[3] *La mixité filles/garçons dans les loisirs des jeunes*. Rapport de Edith Maruejols et d'Yves Raibaud, 2012 : >>>>.

[4] *De nouveaux modèles de virilité : musiques actuelles et cultures urbaines*, d'Yves Raibaud, 2011 : >>>>.

[5] Illustration : *Contre les jouets sexistes*, ouvrage écrit par un collectif d'associations antisexistes, Éditions l'Échappée, 2007 : >>>>.

## Article 31. Droit au repos et au loisir

---

[6] Association Alifs : [>>>>](#).